

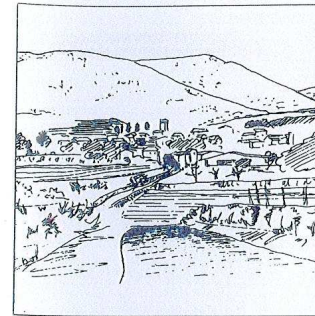
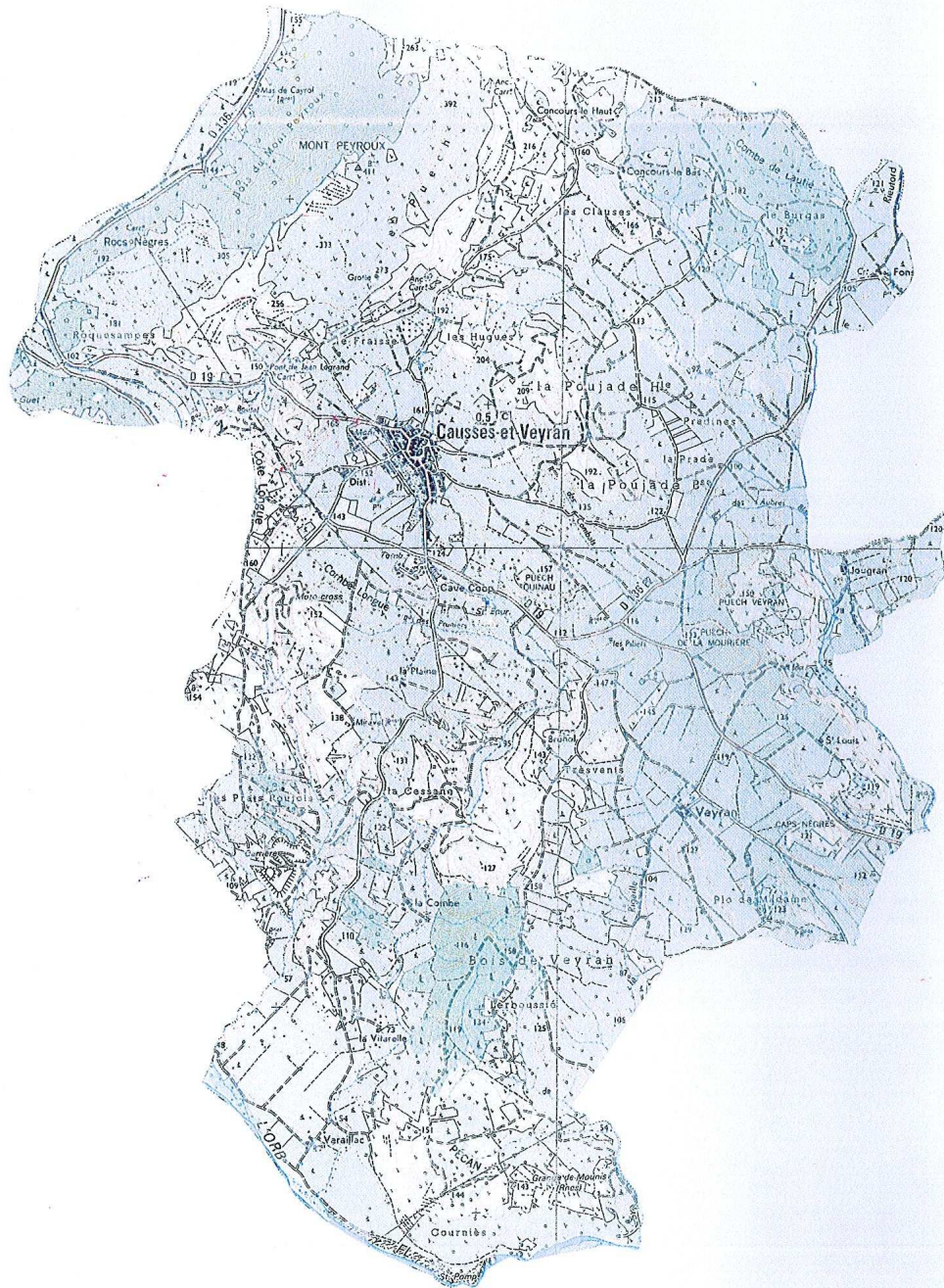
commune de
C A U S S E S
ET **VEYRAN**

c a r t e
c o m m u n a l e



Étude d'environnement
1a. Rapport de présentation





Commune du canton de Murviel-Lès-Béziers, Causses & Veyran est situé à 20 kilomètres au Nord-Ouest de Béziers. Des éléments naturels mettent en situation le village :

- le Mont Peyroux au Nord-Ouest
- la falaise du Landeyran
- les alignements de vignes.

Des lignes d'eau structurent la commune et le village :

- les limites de la localité sont accentuées par la présence de cours d'eau tel que l'Orb, le Landeyran, le Rieutort.
- les rues laissent place parfois à deux ruisseaux non permanents qui forment l'Anguales puis le Bouisset.

C'est l'activité agricole qui fait vivre le bourg. Très peu équipé en commerces et équipements, il reste très dépendant de l'agglomération voisine qui est Murviel-Lès-Béziers.

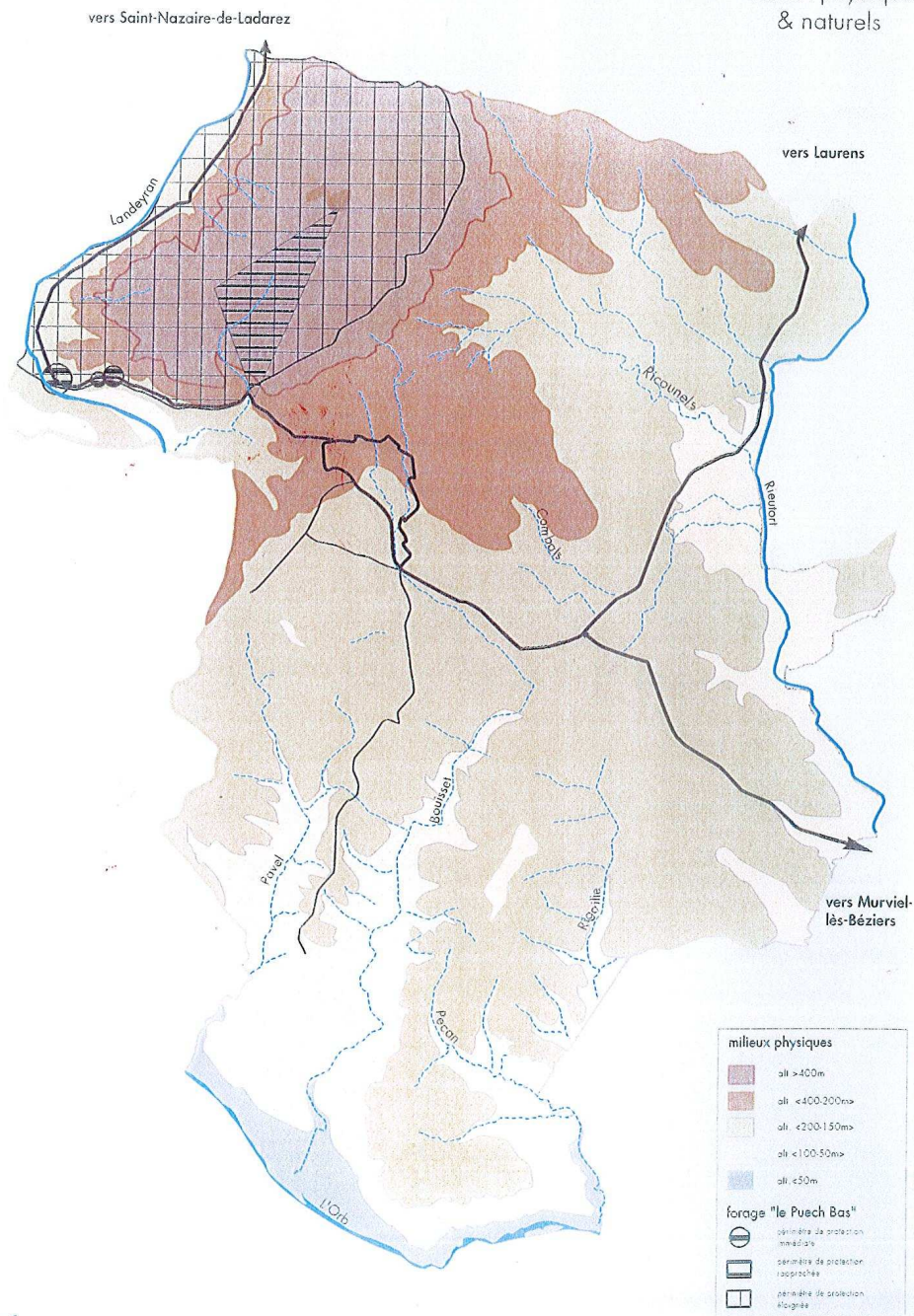


Vue d'ensemble à partir du Sud-Ouest du village

Milieux physiques & naturels

I Le territoire communal

Les contraintes physiques



RELIEF & NATURE DU SOL

De l'Orb au Mont Peyroux, le relief est divers par ses différents ensembles géographiques et par la nature des sols.

L'agglomération, la plaine, Puech Guinau, Côte Longue et le Bouisset sont formés de calcaires et marnes lacustres du tertiaire. Le village se situe sur un terrain en pente dont le point le plus bas est à 124 mètres et le point le plus haut à 165 mètres.

Au Nord-Est et à l'Est, les lieux-dits Mas Cayrol, Puech Auré, Puech Counil et Veyran sont implantés sur un sol recouvert de marnes rouges gypseuses. Cette zone est bornée à l'Est par la vallée du Rieutort sédimentée d'alluvions quaternaires indifférenciées.

Au Nord-Ouest, en limite du territoire communal, le Mont Peyroux est constitué d'une nappe primaire de structure complexe, plissée en une grande synforme de calcaires bioclastiques et de calcaires argileux. Son sommet culmine à 411 mètres d'altitude.

HYDROLOGIE

Trois fleuves et ruisseaux bordent les limites du territoire communal au Nord-Ouest, au Nord-Est et au Sud.

La rivière du Rieutort qui traverse à l'Est la commune, coule dans un synclinal mio-pliocène orienté Nord-Sud. Ses sources sont alimentées par des karst profonds du col du bois Nègre en communication avec les réserves situées sous le massif de la nappe des Monts Fougères.

Même origine pour la source du Landeyron au Nord-Ouest. Celui-ci est un affluent de l'Orb. Un bilan hydraulique fait apparaître un excédent important d'eaux souterraines écoulées par les sources dans ce secteur.

Toutes ces rivières peuvent, lors d'orages importants présenter de fortes crues subites et dommageables aux cultures riveraines accompagnées d'une forte érosion et d'un déplacement partiel de berges.

LE FORAGE DU PUECH BAS

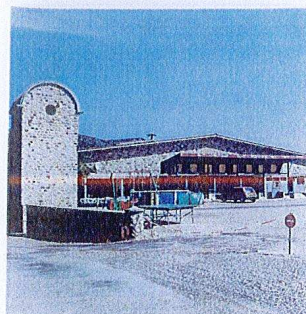
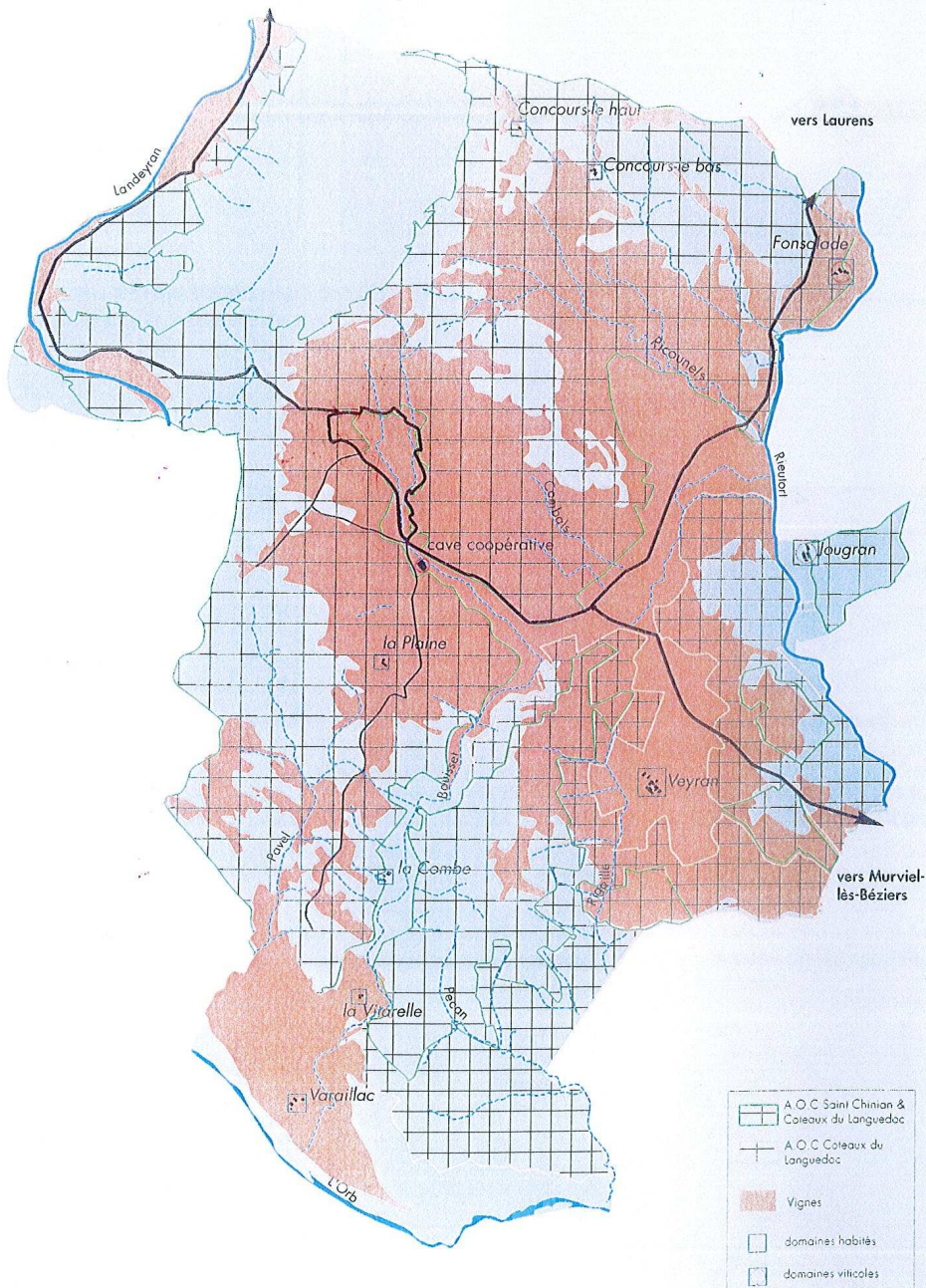
Un forage sur le Puech Bas a été réalisé ; un périmètre de protection a été mis en place. Il comprend la totalité des calcaires et dolomies du dévonien et de la terminaison périclinale du synclinal de Roquebrun. Dans ce périmètre, les formations géologiques calcaires et les pollutions superficielles peuvent donc pénétrer dans l'aquifère.

A l'intérieur du périmètre rapproché, la nappe peut être en communication plus ou moins directe avec la surface ; en conséquence, toutes les activités humaines ou agricoles devront y être réglementées.

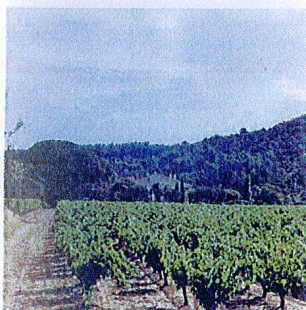
Le périmètre de protection rapprochée a une largeur de 18 m et une longueur de 23 mètres ; le forage se trouve placé à quelques mètres de sa bordure aval.

vers Saint-Nazaire-de-Ladarez

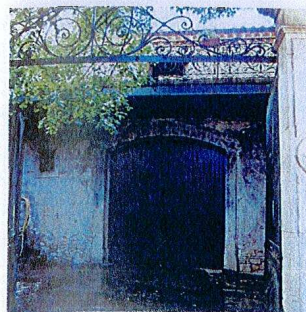
Milieu agricole



La cave coopérative



Le domaine de Fonsalade



Une cave particulière dans le centre du village

I Le territoire communal

Milieu agricole

Quand la culture de la vigne ne couvre pas le territoire communal, elle laisse place à des espaces boisés comme le bois du Mont Peyroux ou le bois de Veyran.

Sur les 1763 hectares de superficie, 717 sont cultivés en vignes. Sur ces 717 hectares de vignes, 76,33 sont en appellation contrôlée St Chinian et 75 en vin de pays, le reste en vin de table.

Les vignes en AOC couvrent presque la totalité du territoire communal. La surface restante correspond aux espaces boisés, aux abords du ruisseau du Bouisset et aux berges de l'Orb. Les terrains classés en AOC se situent essentiellement au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Est de la commune.

Cette étendue de cépage est pratiquement constante depuis des décennies. C'est seulement depuis les dix dernières campagnes agricoles que le nombre d'hectares arrachés est supérieur à la surface plantée.

En 1984/85, des règlements communautaires, visant la réduction de la production de vins par arrachage définitif et volontaire du vignoble, sont mis en place. La conséquence de cette pratique durant la période de 1985 à 1996, est une meilleure qualité des cépages. Les producteurs d'Appellation d'Origine Contrôlée enregistrent une progression importante.

Cette décennie est marquée par deux périodes :

- jusqu'en 1994/95, le contexte est difficile, car l'arrachage est omniprésent et la production des nouveaux vins n'est possible, seulement, grâce à des investissements,

- depuis 1994/95, une évolution positive de la qualité du vin sur les marchés apparaît et un arrêt de la réduction du vignoble entraîne une amélioration de la santé financière des coopératives et une augmentation de la rémunération des adhérents.

DYNAMIQUE VITICOLE

campagnes de 1988 à 1998

arrachages	plantations	bilan
308,56 ha	111,04 ha	-197,52 ha
dont 115,13 ha primés		

La cave coopérative :

- siège social à Murviel-Lès-Béziers, unité de vinification à Causses & Veyran, un salarié à Causses & Veyran et 8 à Murviel-Lès-Béziers

Lès-Béziers

- 35000 à 40000 hl/an dont 10000 hl/an en AOC

- l'exploitation des vignes concerne 3 communes : St-Nazaire de Ladarez, Causses & Veyran et Murviel-Lès-Béziers

Les caves particulières :

- 3 (mas de Jougran, Veyran et Fonsalade)

I Le territoire communal

Les mas

En empruntant la route départementale 19 pour aller vers Causses & Veyran, un premier domaine se présente sur notre gauche. C'est le hameau de Veyran.

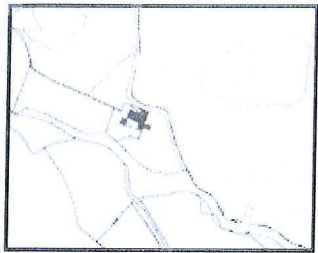
Un château, mis en évidence par sa position en premier plan, représente l'emblème de ce regroupement de bâtiments. Ceux-ci sont majoritairement habités. Sa situation proche de la voie facilite la vie dans ces maisons qui, accolées les unes aux autres, forment un cloître. Dans le creux du bâti, des tracteurs et machines, permettant d'entretenir les vignes et de produire du vin, circulent et stationnent. Nous lisons à travers ce mode de vie, la fonction de cave particulière de Veyran. Nous notons que le hameau a un caractère essentiellement agricole.

Avant d'accéder au village, nous avons le choix de continuer notre chemin ou bien de suivre la direction des domaines de Jougran et de Fonsalade. Ces bâtisses sont l'une en cours de rénovation, l'autre restaurée.

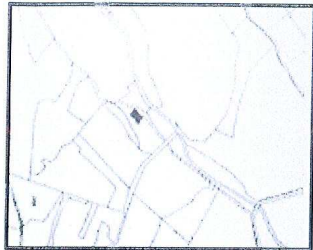
Le premier domaine que nous pouvons visiter est celui de Jougran ; il est situé en contre-bas de la R.D. 19. C'est par un chemin étroit d'asphalte que nous y accédons. L'habitation et la cave situées très en retrait par rapport à la voie nous gardent à distance. Ainsi, leur fonction d'accueil est mise de côté.

En revenant sur nos pas sur quelques mètres, nous avons la possibilité d'emprunter une autre voie qui nous mène au domaine de Fonsalade. Nous apercevons, au loin à travers les arbres, l'habitation principale. Elle donne l'image du refuge, de l'abri. Les cyprès et les pins sont disposés autour d'elle. Ils imposent leurs silhouettes en arrière plan des vignes. De la route jusqu'à la porte d'entrée, le visiteur sent que sa présence est attendue. Un aménagement est organisé pour un cheminement paisible et un accueil agréable.

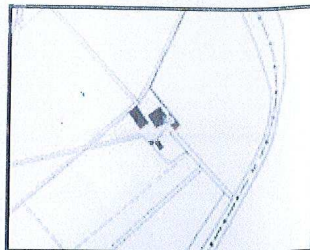
Une signalisation insuffisante rend très difficile la visite des autres domaines. Certains sont mal desservis, d'autres ne sont pas indiqués à partir de la route.



Concours-bas



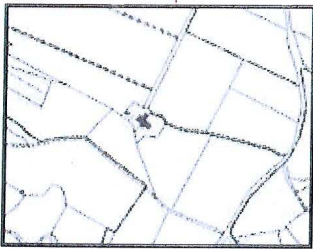
Concours-haut



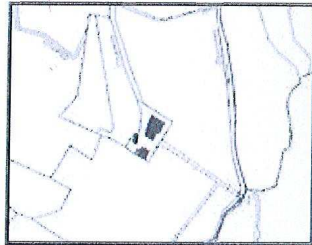
Fonsalade



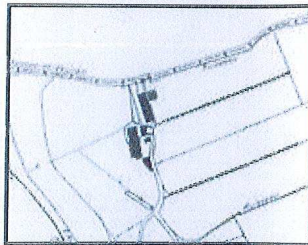
Le domaine de Fonsalade, enfoui dans la végétation, attire les visiteurs par son aspect extérieur accueillant et par la qualité de son vin.



La Plaine



La Combe

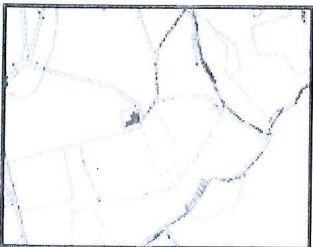


Jougran

Plus difficile d'accès, la cave particulière du domaine de Jougran laisse voir en premier plan des hangars agricoles composés d'une structure métallique et d'agglos. La bâtisse, en retrait, ne paraît pas en très bon état.

L'allée de jeunes cyprès nous indique l'entrée du hameau. Le château de Veyran, trace du passé, joue le rôle de porte monumentale à notre droite. L'activité agricole, dont la production de vin semble active, à travers la présence des machines et des tracteurs dans l'espace extérieur commun.

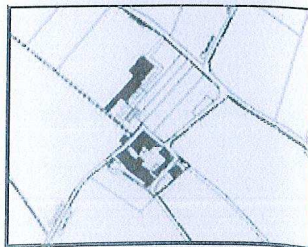
La Vitarèle



Varaillac

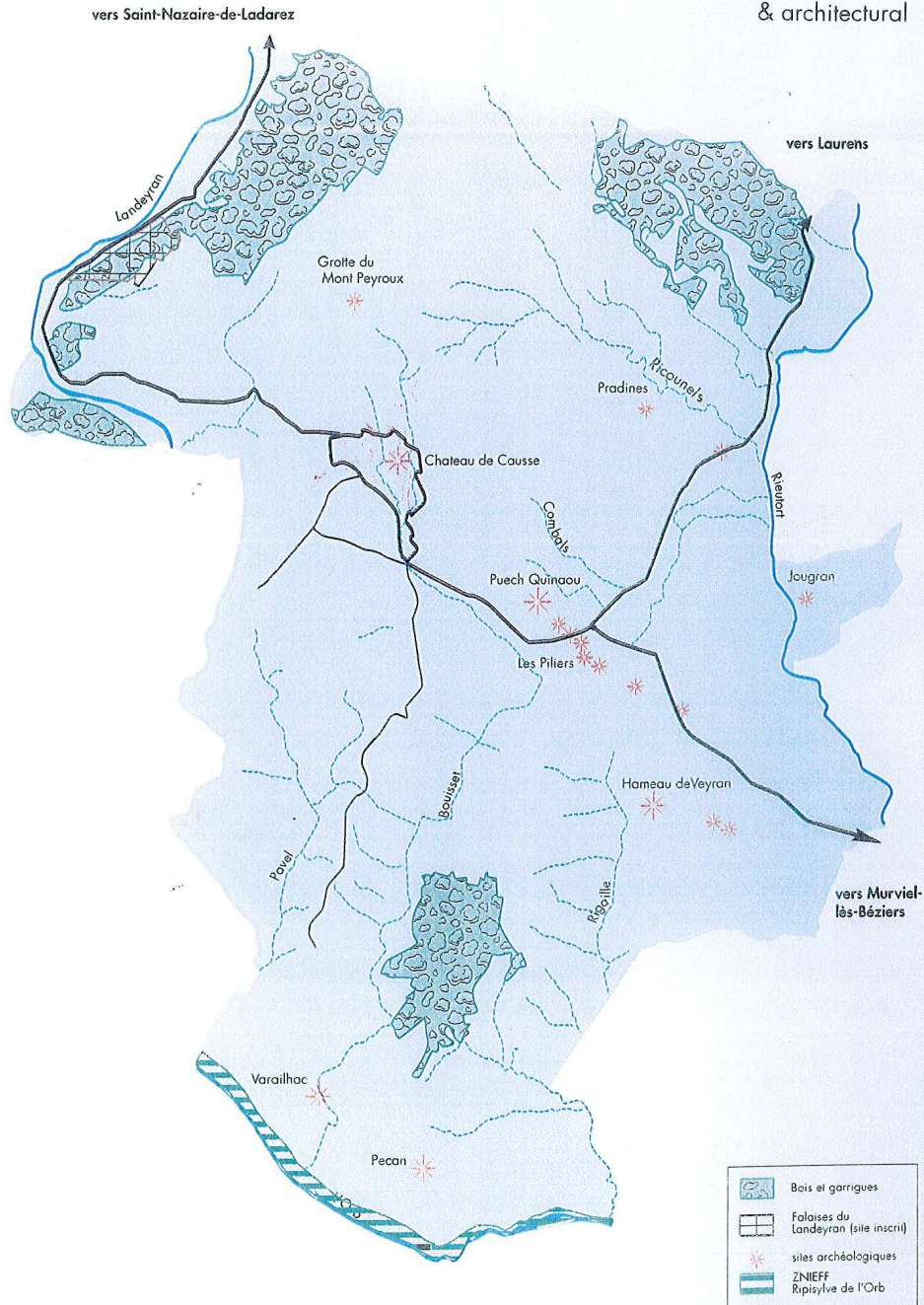


Veyran



Le hameau de Veyran

Patrimoine naturel & architectural



Le territoire communal

Patrimoine naturel et architectural

ESPACES BOISÉS

Sur trois sites bien localisés, les vignes laissent place à des bois :

- le bois du Mont Peyroux qui est un espace protégé des Rocs Nègres, au Nord-Ouest ;
- le bois de Veyran au Sud ;
- le Burgas au Nord-Est.

Ils se situent sur les bordures de la commune.

La commune a été classée en risque majeur de feu de forêts. D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (Préfecture de l'Hérault - 1996) et le Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie élaboré en Mai 1994, Causses & Veyran fait partie du massif n° 9 "Avants-Monts du Minervoïs" et est classée en commune de massifs forestiers sensibles aux feux et menacés de grands incendies.

MONUMENTS HISTORIQUES & SITES INSCRITS

Proche du Mont Peyroux, des parois d'environ 25 m de haut s'élèvent dans les nuages ; c'est la falaise du Landeyran qui est un site inscrit suite à l'arrêté ministériel de protection du 03 décembre 1947, au titre de la loi du 02 mai 1930.

Sont également inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, deux piles en petits appareils qui subsistent d'un aqueduc romain alimentant l'importante villa de Veyran.

ZNIEFF- RIPISYLVE DE L'ORB

A la sortie des gorges, en aval de Roquebrun, l'Orb pénètre dans la plaine alluviale en suivant une direction NW-SE qu'il conserve jusqu'à la mer. La végétation riveraine, bien développée, peut atteindre plusieurs centaines de mètres de large. Elle est composée de plantes recherchant la fraîcheur et l'humidité comme les peupliers, les saules, les frênes et les aulnes.

La limite retenue englobe l'ensemble de la ripisylve qui possède un développement significatif depuis l'aval de Roquebrun jusqu'en amont de Béziers. Au delà, la rivière est endiguée et présente un intérêt écologique réduit. De part et d'autre de l'Orb, la limite est clairement identifiée par le passage sans transition entre la ripisylve et les cultures.

Cette zone abrite une avifaune nicheuse et migratrice variée caractéristiques des ripisylves. Environ trente espèces nicheuses spécifiques ont été inventoriées.

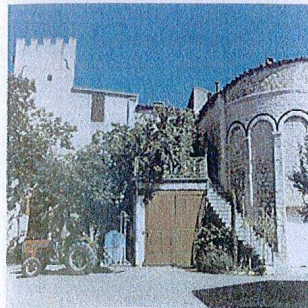
Les formations arborescentes qui bordent la rivière, contrastent avec la végétation xérophile habituelle de la région méditerranéenne. Cette forêt-galerie, composée d'espèces originaires des régions tempérées, constitue une enclave biogéographique d'un grand intérêt écologique.



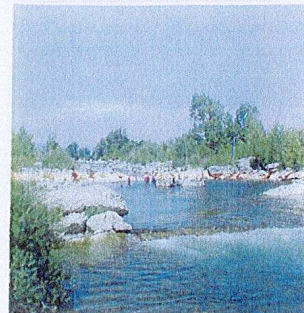
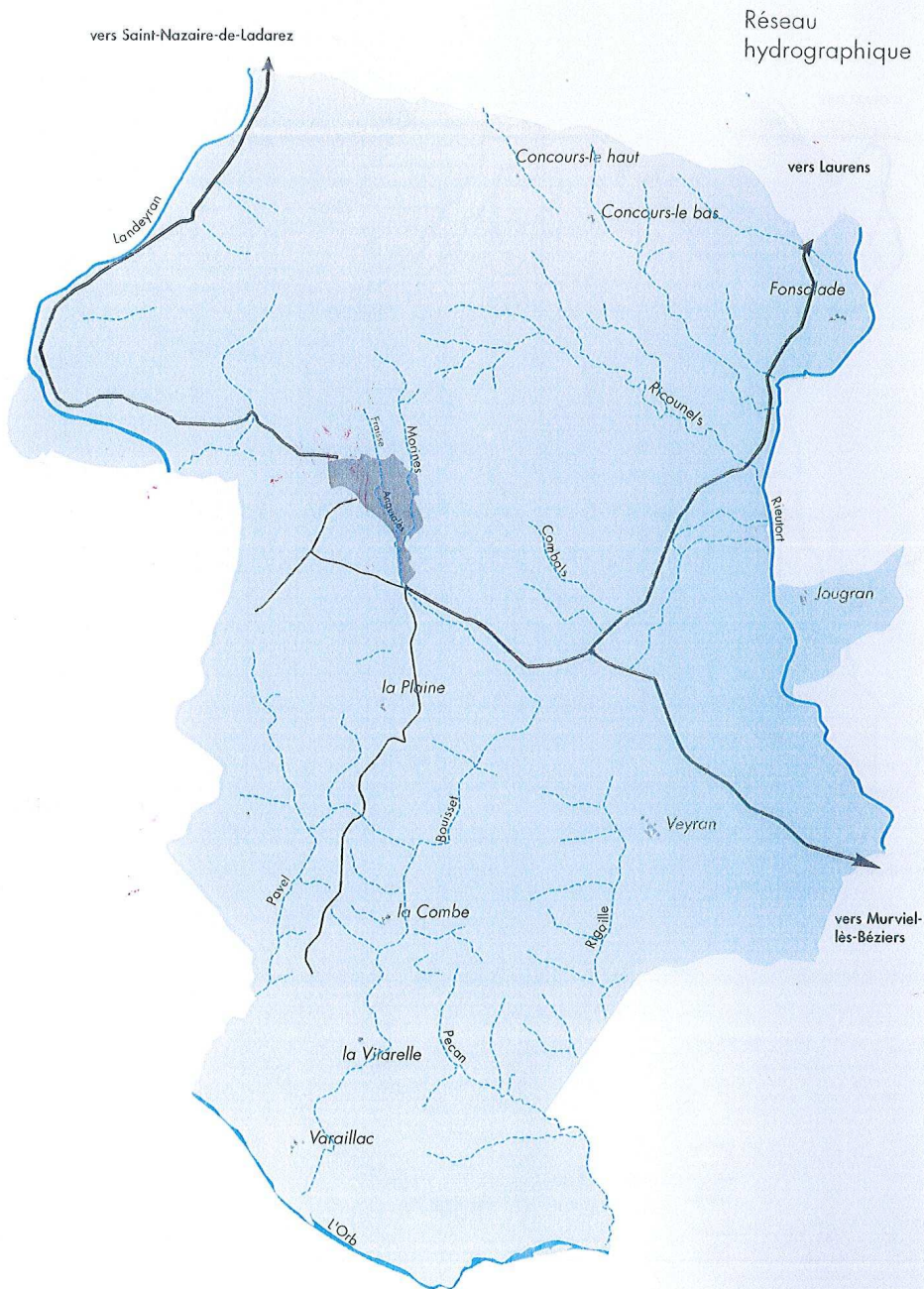
La Falaise du Landeyran



Les Piliers



Le château de Veyran



La vallée de l'Orb, au Sud de la commune

I Le territoire communal

les risques hydrauliques

La commune de Causses & Veyran est essentiellement soumise aux risques de crue péri-urbaine et peut être également concernée par des phénomènes de ruissellement pluvial urbain engendrés par des pluies intenses.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été prescrit en décembre 2002.

Une étude hydraulique conduite par le service Eau et Environnement de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Hérault est actuellement en cours de réalisation. Elle vise à définir les zones inondables de la vallée de l'Orb ainsi que de son bassin versant et doit contribuer à l'élaboration du PPRI.

Causses & Veyran fait partie de la section Hérépian-Cessenon couvrant une superficie d'environ 160 km².

D'après le rapport provisoire de l'étude hydraulique, la vulnérabilité de la commune vis-à-vis de l'Orb est faible. Le fleuve, constituant la limite Sud du territoire communal n'inonde en effet que des espaces naturels et des terres agricoles.

Trois principaux affluents de l'Orb drainent le territoire communal :

- le Landeyran,
- le Bouisset,
- le Rieutord.

D'après l'étude, le ruisseau du Bouisset présente des risques de débordement au niveau de la cave coopérative. Le torrent du Rieutord et le cours d'eau du Landeyran s'écoulent en milieu agricole ; les risques de débordement de ces ruisseaux sont mineurs.



Le secteur des Jardins traversé par le ruisseau du Fraisse

Un réseau hydrographique secondaire composé d'une multitude de combes et de ruisseaux est également présent sur la commune.

Deux ruisseaux traversent le village dans des conditions hydrauliques relativement défavorables :

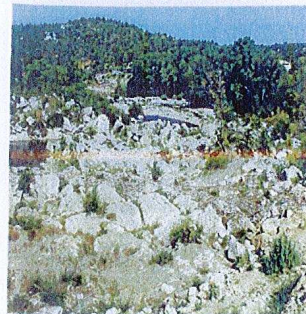
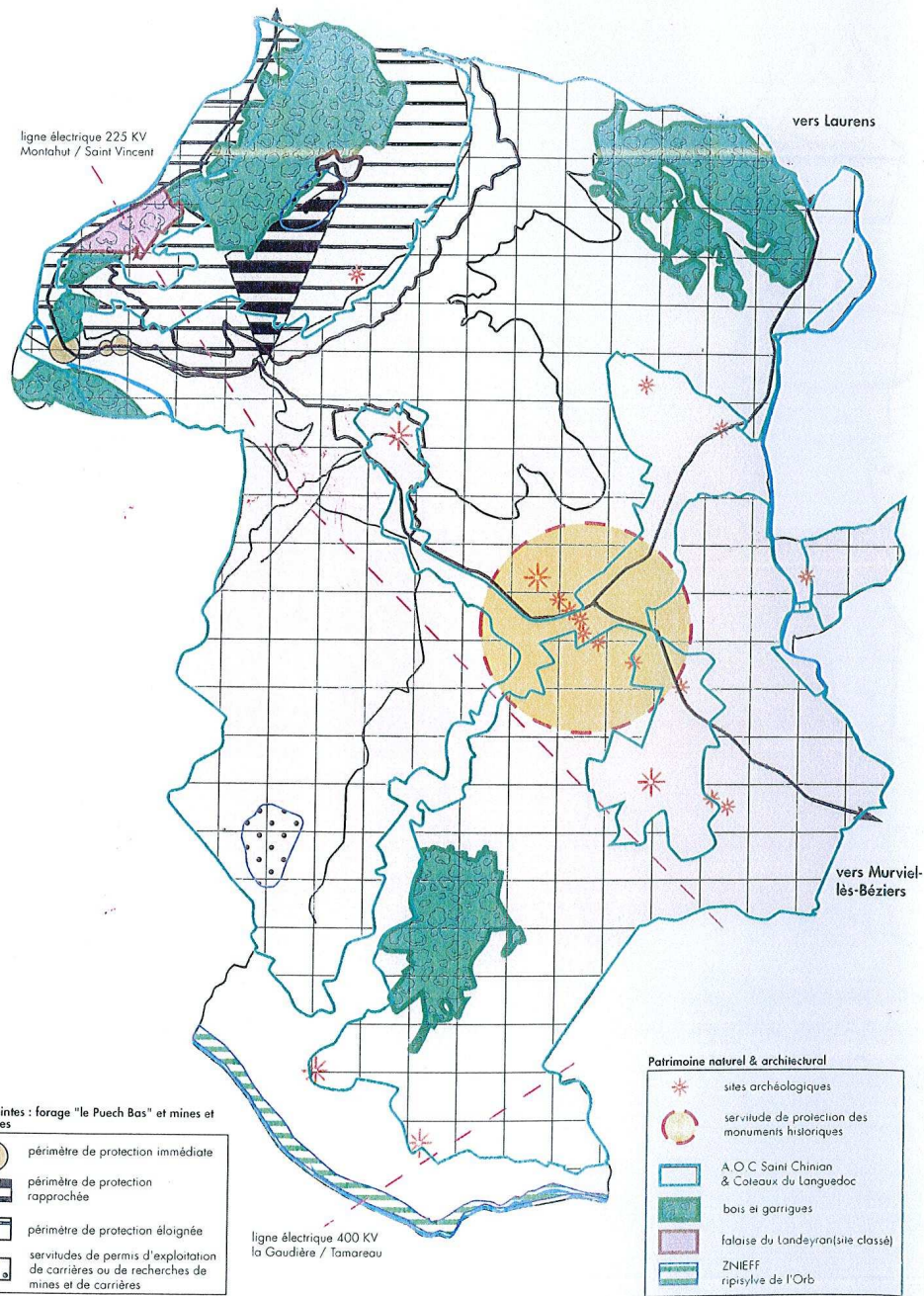
- le ruisseau du **Fraisse** (partie amont) ou de l'**Angualès** (partie aval),
- le ruisseau des **Morines**.

En plusieurs endroits de la zone urbanisée, ces deux cours d'eau qui franchissent une partie du village en souterrain présentent des risques de débordement.



Le ruisseau du Fraisse

Concernant le ruissellement pluvial urbain, le village de Causses & Veyran est constitué de deux canaux principaux qui alternent tronçon couverts et découverts. L'étude hydraulique ne signale aucun dysfonctionnement du réseau en cas d'épisode pluvieux.



Les berges de l'Orb

À travers la vue d'ensemble de la commune, nous constatons que le nombre des richesses qu'elle possède est important. Le mot richesse signifie respect et protection. Cela sous-entend une quantité non négligeable de contraintes.

Les trésors naturels se bousculent au Nord de Causses & Veyran. Les falaises du Landeyran surgissent du bois du Montpeyroux au Nord / Nord-Ouest. Le bois de la Combe de Lautié prend place au Nord / Nord-Est. Enfin, le bois de Veyran est séparé des deux autres par le village. À ces sites naturels remarquables s'ajoutent une surface totale de terrains classés en appellation d'origine contrôlée de 1 254 hectares. Au Sud, la ripisylve de l'Orb souligne la sinuosité du fleuve. Ces qualités du territoire de la commune doivent être préservées.

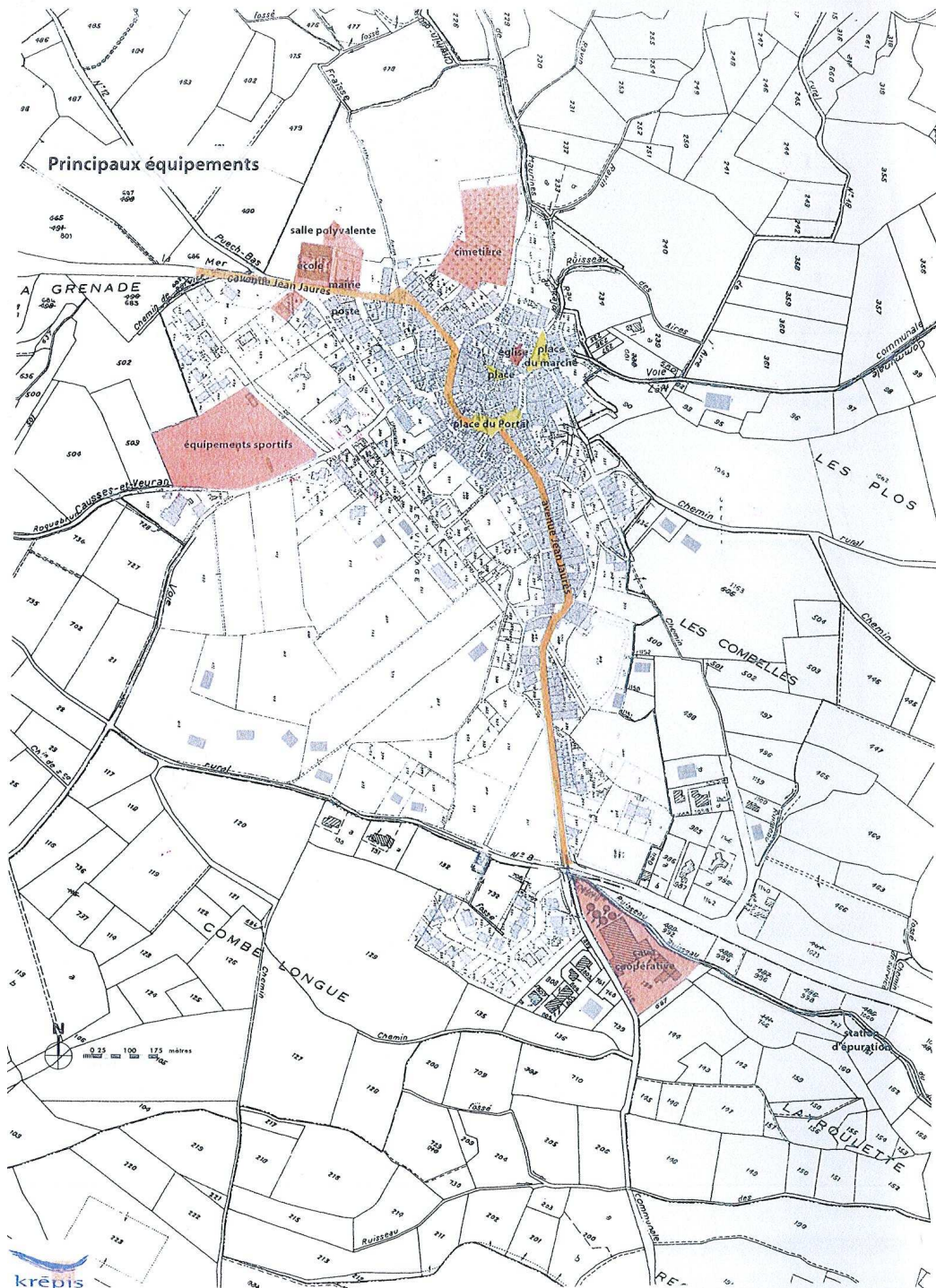
La présence des monuments historiques impose une servitude de protection qui occupe une place importante au centre de Causses & Veyran. Des sites archéologiques rayonnent autour de cette zone. Ces éléments ont participé à la constitution du patrimoine architectural de la commune.

Au Nord / Nord-ouest se situent les périmètres de protection du forage du Puech Bas. Le périmètre de protection éloignée se superpose au Montpeyroux et aux falaises du Landeyran.

Toutes ces contraintes demandent beaucoup d'attention et de réflexion pour penser une bonne évolution du village et afin de préserver l'ensemble de ces richesses.



Le Montpeyroux s'élève derrière les vignes



II- Le village et ses abords

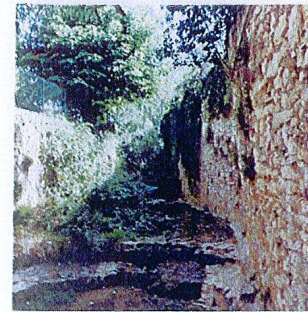
Éléments structurants

L'ossature du village est constituée d'éléments tels que les deux ruisseaux non permanents : le Bouisset et l'Anguales et d'éléments construits comme l'Avenue Jean Jaurès et les équipements situés à ses extrémités.

Comme les fleuves et ruisseaux renforcent les limites de la commune, le Bouisset et l'Anguales indiquent les limites du bâti. En vue aérienne, nous observons qu'ils dessinent parfaitement la silhouette du village. Ils peuvent se définir comme des lignes directrices que l'on n'ose ni dépasser ni déborder.

Les bâtiments qui se sont construits de l'autre côté des ruisseaux sont très récents. Le lotissement "les Rosiers" date de 1968, le lotissement "les Oliviers" s'est implanté en 1975 et nous voyons aujourd'hui une amorce d'extension du village à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès et de la route de Béziers (la R.D. 19) qui est constituée de maisons individuelles.

A l'intérieur du bourg, ces cours d'eau se substituent aux clôtures des parcelles. Ils sont complètement intégrés aux maisons et aux propriétés qui les environnent, à tel point qu'ils se confondent avec le paysage urbain.



Le ruisseau "le Bouisset"

Ces deux ruisseaux partagent leur fonction de "squelette" du village avec l'avenue Jean Jaurès. On pourrait la comparer à une colonne vertébrale. C'est un axe important qui a fortement influencé le développement du bâti pendant plusieurs siècles.

Les maisons de hauteurs variées s'élèvent de part et d'autre la voie. Ces bâtiments qui incarnent les fonctions "d'habiter" et "de travailler" se sont implantés le long de ce vide qui fait penser aujourd'hui à une faille dans le bâti, et également à un fil conducteur qui nous guide dans la traversée de Causses & Veyran.



L'avenue Jean Jaurès

Cette traversée est marquée à son début et à sa fin par des équipements importants. La mairie, l'école, la poste et la salle polyvalente se situent au Nord, à l'extrémité de la zone bâtie. Ils marquent la limite entre cette zone et l'espace boisé et planté de vignes qui précèdent le Mont Peyroux et les falaises du Landeyran. L'implantation de ces équipements à cet emplacement est pratique car de l'espace est disponible pour stationner.

Un autre élément fort du village est situé à un endroit stratégique. L'imposant volume de la cave coopérative est le premier bâtiment que l'on rencontre quand on vient de Béziers. Il représente la "machine" qui fait vivre les habitants du village. Aujourd'hui, ces deux regroupements d'équipements représentent les portes de Causses & Veyran.

II- Le village et ses abords

Evolution urbaine

Trois périodes ont marqué la morphologie urbaine de Causses & Veyran. Un découpage dans la typologie du bâti est lisible en plan et à échelle humaine.

Le centre ancien s'est développé sur le modèle de la circulade qui est un tissu urbain composé en spirale, caractéristique du Moyen Âge. La présence de l'église, la faible largeur des ruelles plus adaptée à la circulation à cheval qu'en voiture, les dimensions des ouvertures en façades nous dévoilent des signes qui participent à une reconstitution virtuelle de la vie de l'époque. Le bâti est si dense, que nous avons la sensation d'être écrasés par les façades. Cette notion est appuyée par la présence partielle de la muraille, fragilisée par plusieurs portes, qui ceinture le cœur de ville.

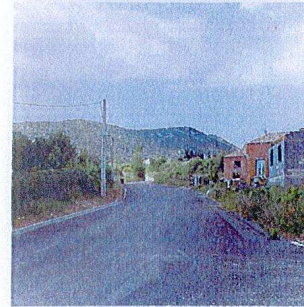
Autour de ce noyau se sont implantés d'autres bâtiments à une autre époque. Nous devinons, grâce à l'idée du boulevard incarné par l'avenue Jean Jaures et la typologie des maisons viticoles, le XIX^{ème} siècle. Ces habitations qui sont également des lieux de travail se succèdent les unes aux autres jusqu'à former un grand mur dont la hauteur peut atteindre plus de 10 mètres.

C'est à fleur de cet axe que se construisent les maisons, elles suivent toutes ses sinuosités. C'est à cet endroit que le tissu urbain est le plus dense. Les bâtiments qui prennent de la distance avec cette avenue sont plus dispersés.

Avec l'évolution que connaît le village à la fin du XX^{ème} siècle les maisons s'implantent de plus en plus éloignées les unes des autres. Ceci s'explique par l'idée du lotissement : un habitat est posé au centre de la parcelle au fur et à mesure que les permis de construire sont acceptés. L'organisation de l'extension de l'agglomération se présente en forme d'étoile. De nouvelles voies se créent en partant du centre ville pour aller rejoindre la R.D. 19. Les regroupements d'habitats les plus importants se situent très loin du noyau à l'extrémité de ces routes qui font penser à des tentacules.



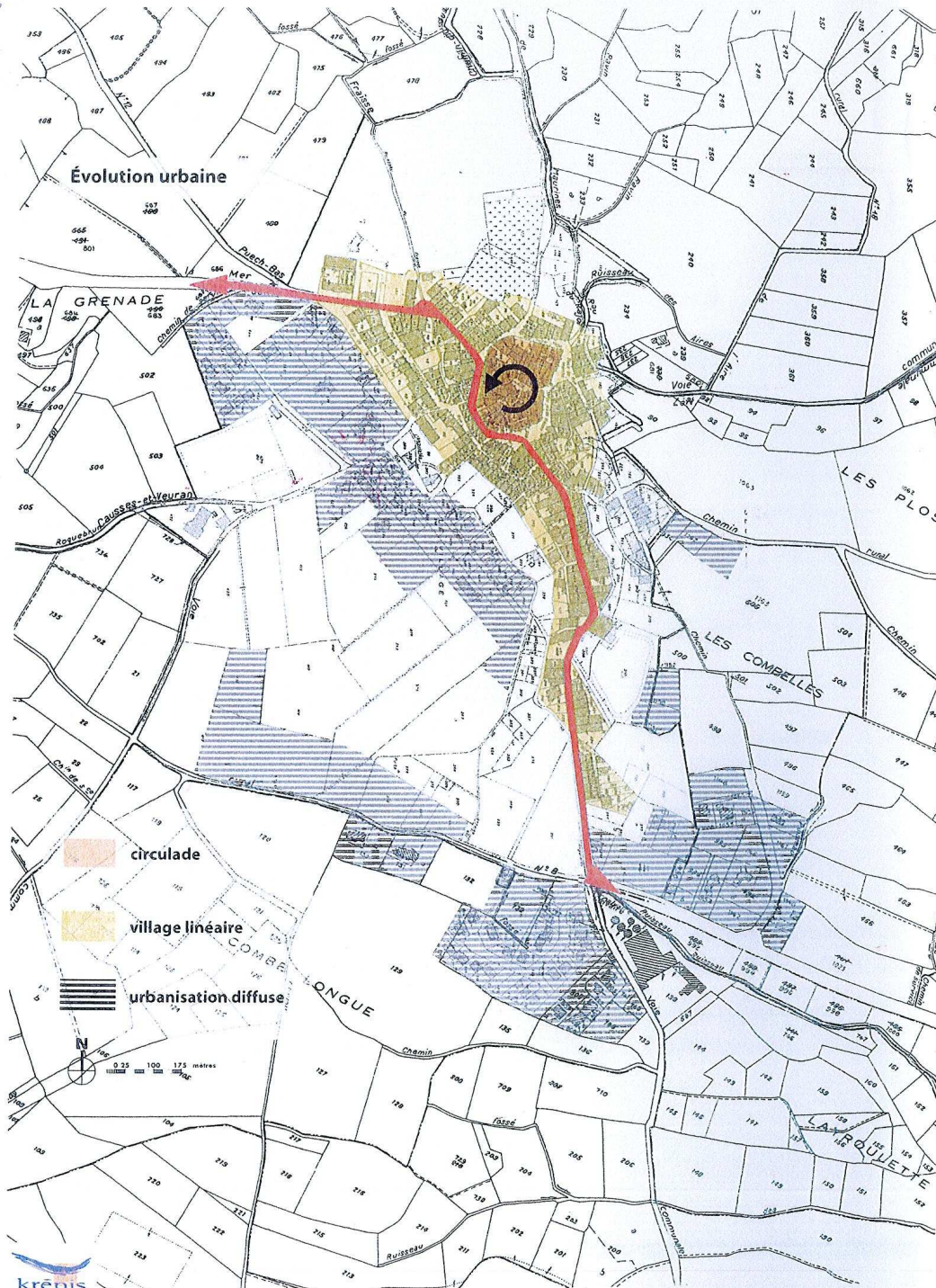
Construction d'une nouvelle route pour aider à l'extension



Route qui donne accès au PAE



Route Départementale 19



Conclusion

Les enjeux

ENJEUX	ORIENTATIONS
Maîtriser l'urbanisation	Favoriser une évolution cohérente de l'enveloppe urbaine Faire le choix d'un développement urbain et démographique modéré
Garder un cadre de vie agréable et un environnement préservé	Protéger les espaces naturels
Pérenniser l'activité viticole	Éviter le mitage Préserver les terrains classés en AOC
Prendre en compte les risques inondation	Éviter les constructions en zone d'aléas forts Préserver les champs d'expansion des crues Éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés

Au regard de l'analyse environnementale de la commune, les enjeux du territoire sont :

- la maîtrise du développement urbain,
- la protection du patrimoine et du paysage caussanais,
- la protection et la valorisation des espaces agricoles,
- la protection des biens et des personnes au regard des risques naturels.



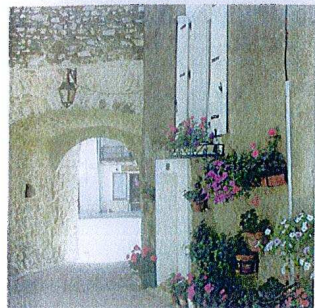
Vue sur le village à partir du Sud-Est (route de la Plaine / Varailiac)



Place du Portal : ancienne porte



La vigne : un patrimoine paysager remarquable



Des espaces de qualité à protéger

